

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### Séance du 21 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux à Saint Pons de Thomières

**Étaient présents :** André ARROUCHE ; Patrick CABROL ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Sylvie MIQUEL ; Patrick RAVIER ; Thérèse SALAVIN ; Jean marc SALEINE

**Ayant donné pouvoir :**

**Étaient absents :** Michel CARQUET ; Luc LOUI

**A été élu secrétaire de séance :** Thérèse SALAVIN



HAUT-LANQUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	12
Conseillers présents :	10
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	10

**Délibération n° : 2026.05.21/085**

**Objet : Convention de partenariat pluriannuelle 2025/2026 – IBOH**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment sa compétence en matière de Développement économique ;

**VU** la délibération n° 2026.05.05/078 relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire pour la validation des conventions nécessaires au bon fonctionnement des services et dont l'incidence financière est prévue au budget ;

**CONSIDERANT** que la convention de partenariat pluriannuelle 2025-2026 a pour objet de définir les modalités d'une coopération entre la Communauté des Communes du Minervoïs au Caroux et IBOH et de fixer des objectifs partagés susceptibles de renforcer les liens entre les deux établissements pour favoriser le développement économique local ;

**CONSIDERANT** que le coût pour l'année 2025 de 3 000,00€ TTC est prévu au budget 2026 ;

**CONSIDERANT** que pour l'année 2026 il est proposé d'appliquer une participation financière de 0,33€/habitant portant la participation de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux à 4 742,76€ et que ce montant est également prévu au budget 2026 ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (10 POUR)

- **Valide** la convention de partenariat pluriannuelle 2025/2026 telle qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financière et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
Thérèse SALAVIN



Le Président  
M. Patrick CABROL